

Annuellement, la CAPEB c'est :

- Près de **100 entreprises** conseillées en développement de marchés (maison individuelle, marchés publics, accessibilité ...)
- Plus de **200 entreprises** "conseillées" en gestion, labels, qualifications, conditions de travail et sécurité
- Près de **100 entreprises** formées à l'éco conditionnalité
- Plus de **50 entreprises** qualifiées "Eco-Artisan"
- Plus de **50 stages** techniques proposés, pour près de 300 personnes formées
- Plus de **30 partenaires** pratiquant des tarifs préférentiels

QUI PEUT EN DIRE AUTANT ?



Le label HANDIBAT® s'adresse à toutes les entreprises du bâtiment quelle que soit leur taille, leur corps d'état et leur appartenance syndicale. L'entreprise ou le professionnel titulaire de la marque HANDIBAT, met en place une démarche de qualité au bénéfice des personnes âgées, handicapées et à mobilité réduite.



Devenue une qualification, **ECO Artisan** est la marque qui permet à vos clients d'avoir la garantie de faire appel à un professionnel formé et contrôlé, compétent en matière de travaux d'économie et de maîtrise de l'énergie. Vous gagnez en compétitivité en orientant votre activité sur les marchés porteurs de la rénovation énergétique.

La CAPEB est membre de:



www.capeb.fr

SAVOIR-FAIRE

INNOVATION

CAPEB de l'AUDE

20 AVENUE DU MARECHAL JUIN
11000 CARCASSONNE
Tél : 04.68.25.34.86
Fax: 04.68.25.09.28
Courriel : capeb@capeb-aude.fr

La CAPEB

Mon
Choix

Ma
Réussite

ENVIRONNEMENT

La CAPEB de l'Aude,

**un outil au service de 600 entreprises
du bâtiment.**

POURQUOI PAS LA VÔTRE ?



Les services compris dans l'adhésion

• Veille réglementaire et normative

Analyse, décryptage des lois, décrets, arrêtés et diffusion de synthèses
Recherche et diffusion des DTU et normes techniques

• Accompagnement à la montée en compétences

Identification des besoins de formation, recherche de l'organisme de formation, montage et suivi du dossier de prise en charge financière

• Accompagnement à l'acquisition de signes de qualité

Identification des besoins en matière de qualifications et labels, conseils et assistance, aide au montage et suivi des dossiers d'obtention de qualification ou de labels, accompagnement au renouvellement

• Accompagnement à l'accès aux marchés publics

Analyse de l'offre et assistance au montage du dossier de candidature

• Médiation des litiges

Analyse du litige et accompagnement personnalisé visant à son règlement amiable

En cas d'échec, voir notre service payant « Assistance juridique »

• Accompagnement au calcul de votre prix de revient horaire

• Accompagnement au recrutement

• Etablissement du document unique d'évaluation des risques (DUER)

En partenariat avec l'OPPBTB, le temps de 2 séances de travail

• Accompagnement à l'établissement des cartes d'identité professionnelle

Intervention dans votre entreprise pour gestion intégrale du dossier numérisé

• Edition de cartes de visite professionnelles (sous réserve d'y apposer la signature CAPEB)

• Mobilisation du fonds « accidents de la vie »

Divorce, départ précipité d'un salarié ... qui vous pénalise dans la bonne gestion de votre entreprise ?

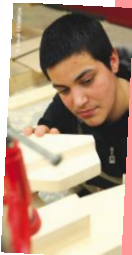
En cas de difficulté passagère et à caractère social, une intervention financière placée sous conditions peut vous être accordée

• Abonnement de la revue technique mensuelle « Le Bâtiment artisanal »

• Tarifs préférentiels auprès de nombreux partenaires

Brochure à votre disposition sur simple demande

• Accès au site internet national de la CAPEB



Les services payants, hors adhésion

- TVA non récupérable -

• Vente d'ouvrages techniques

Carnets de ramonage, contrats et attestations d'entretien de chaudières ...

• Assistance juridique en droit social et commercial

➤ En cas d'échec d'une médiation amiable

Assistance juridique - 50 € TTC de l'heure

➤ En cas d'affaire portée devant la justice,

Recours à un avocat partenaire – Première consultation offerte

• Gestion de votre personnel - 3 packs à votre disposition

➤ L'arrivée du salarié comprenant le contrat de travail, la DPAE, l'adhésion aux caisses tant côté salarié que côté employeur

Tarifs : 132 € TTC si déjà employeur

192 € TTC si nouvel employeur

➤ La gestion du salarié comprenant le bulletin paie, la déclaration des charges mensuelles ou trimestrielles et l'établissement des bordereaux annuels (dont DSN)

Tarif : 19,80 € TTC

➤ La sortie du salarié comprenant le solde de tout compte, le certificat de travail, l'attestation Pôle Emploi et le certificat CIBTP

Tarif : 48 € TTC

